

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation Formation conduisant à un diplôme conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en sciences odontologiques

- Université de Bretagne Occidentale - UBO

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences, technologies, santé

Établissement déposant : Université de Bretagne Occidentale - UBO

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Réparti sur trois années, le Diplôme de formation générale en santé (DFG) de l'Université de Bretagne Occidentale - UBO correspond au grade de licence et sanctionne le 1^{er} cycle d'études (180 european credit transfer system - ECTS). Les six semestres de formation du DFG ont pour but de donner aux étudiants les connaissances de base en sciences exactes, sciences biologiques, sciences médicales et/ou sciences du médicament. De plus, la formation permet également le recrutement d'étudiants en école de kinésithérapie et en institut d'ergothérapie. L'enseignement de la Première année commune aux études de santé (PACES - 60 ECTS) est semestrialisé. Il comprend un tronc commun de sept unités d'enseignement (UE) apportant 50 crédits ECTS, dispensées sous forme de cours magistraux et d'enseignements dirigés, auquel s'ajoute une UE spécifique de 50 heures apportant 10 ECTS pour chacune des filières, médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et « Métiers de la rééducation ». Cette dernière filière permet la sélection des élèves masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes des écoles et instituts de formation de Brest et de Rennes. L'enseignement magistral de la formation spécifique pharmacie est assuré par les enseignants de l'Université Rennes 1, sous forme de visioconférence. Chaque filière a son propre *numerus clausus* et son propre classement. Les étudiants qui le souhaitent, dont ceux de la filière « Métiers de la rééducation », peuvent participer aux épreuves des quatre concours. De nombreuses possibilités de réorientation sont proposées localement aux étudiants « non classés en rang utile » essentiellement par l'intermédiaire de passerelles pédagogiques vers la 2^{ème} année de licence de l'université.

Les 2^{ème} et 3^{ème} années spécifiques de chacune des filières confortent les acquis de 1^{ère} année avec pour objectif la préparation aux divers métiers et spécialités qu'offrent les différents parcours.

Les étudiants ayant réussi le concours de la PACES en odontologie suivent ensuite deux années de DFG en sciences odontologiques (DFGSO) : DFGSO2 et DFGSO3. Les enseignements sont regroupés en UE semestrialisées. Chaque semestre correspond à 30 ECTS à valider. La semestrialisation est mise en place avec un certain nombre d'UE obligatoires et des UE au choix, notamment des UE « recherche » ouvrant aux étudiants l'accès à un master scientifique. Les UE sont composées d'enseignements théoriques et pratiques à visée préclinique c'est-à-dire préparant à l'entrée en clinique qui commence dès la 3^{ème} année de la formation. Globalement, l'organisation de l'enseignement suit la maquette des recommandations nationales.

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

L'ensemble des documents fournis dans le dossier présenté par l'établissement décrit de façon générale l'organisation de la PACES avec le détail des enseignements dispensés et les modalités des examens. Les coefficients des différentes UE sont bien adaptés pour permettre un choix large de filières au concours PACES. Les étudiants disposent d'un serveur de cours et d'un espace numérique de travail (ENT) fourni par la faculté de médecine.

Les étudiants sont accompagnés par un tutorat organisé par des étudiants de 2^{ème} année et supervisé par des enseignants, mais qui ne porte pas sur la totalité du programme du concours et dont l'analyse des résultats sur la réussite aux concours des étudiants de PACES n'est pas présentée.

Les responsables de la formation ont développé une offre variée pour la réorientation des étudiants avec la participation d'un enseignant responsable des réorientations et de deux conseillers pédagogiques et le développement de partenariats avec plusieurs formations de l'établissement, de niveau licence, ou de conventions établies avec d'autres établissements, par exemple l'Ecole supérieure de commerce de Brest. On retient particulièrement dans ce dispositif le

fait qu'il soit diffusé précocement aux étudiants, ce qui permet des réorientations dès la fin du 1^{er} semestre. Cependant, les données présentées dans le dossier sont insuffisantes pour apprécier correctement la pertinence et l'efficacité du dispositif et, globalement, connaître le devenir des étudiants en cas d'échec au concours et réorientation.

On regrette particulièrement l'absence d'informations sur le taux de redoublement des étudiants ainsi que l'absence de commentaire et d'analyse sur la forte croissance du nombre d'étudiants inscrits en filières pharmacie et odontologie, observée au cours des cinq dernières années.

Au total, si la formation proposée paraît bien construite et de qualité, elle est insuffisamment mise en valeur par un dossier trop souvent imprécis, voire lacunaire. Il faut probablement mettre en relation cette observation avec l'absence d'autoévaluation de la formation, l'absence d'évaluation des enseignements par les étudiants et l'absence de mise en place d'un véritable conseil de perfectionnement.

Points forts :

- Réorientation bien structurée avec de nombreuses options offertes aux étudiants dès la 1^{ère} moitié du 1^{er} semestre grâce à des partenariats organisés avec d'autres formations de niveau licence dans l'université et des établissements hors université.
- Tutorat organisé pour les étudiants PACES par des étudiants de FGSM2 (formation générale en sciences médicales 2^{ème} année) supervisés par des enseignants de la formation.

Points faibles :

- Manque fréquent d'informations et d'analyse dans le dossier présenté, en particulier concernant les effectifs, l'origine et le devenir des étudiants.
- Organisation des UE conduisant de fait à un concours unique pour les trois filières médecine, odontologie et maïeutique.
- Insuffisance des données sur les responsabilités exercées par les enseignants dans la formation et dans les jurys de concours.
- Pas de conseil de perfectionnement, pas d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Conclusions :

Il semble prioritaire de mettre en place un véritable conseil de perfectionnement, réunissant des enseignants, des personnels administratifs, des étudiants et si possible des diplômés issus de la formation. Parmi les points les plus importants à envisager figurent, dans le cadre d'une autoévaluation, l'analyse des résultats du tutorat, de l'origine et des flux d'étudiants dans les différentes filières de PACES et du devenir des étudiants réorientés. De plus, il paraît indispensable d'analyser les résultats des concours en prenant en considération le choix initial de filière formulé par chacun des étudiants.

Analyse

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	Une information sur le déroulement de l'année PACES est donnée aux étudiants lors d'une demi-journée de pré-rentree. Lors de cette présentation, les enseignants exposent les attendus de leur enseignement. Une information en amphithéâtre est apportée aux étudiants dès la rentrée sur les possibilités de réorientation, ce qui est particulièrement pertinent. Un site propre à la faculté de médecine permet aux étudiants d'accéder à un ENT avec serveur de cours et tutorat. Une visite des lycéens à l'université est possible sans qu'il ne soit fait mention d'une information spécifique sur les études de santé.

2- Structure et organisation de la PACES	Les modalités pédagogiques de l'année PACES sont bien décrites dans le document qui présente un tableau indiquant les UE enseignées dans les différentes filières avec répartition des cours magistraux et des enseignements dirigés, ECTS et nombre d'heures d'enseignement. L'enseignement est réparti en deux semestres avec des volumes horaires comparables sur les deux périodes. Ces filières sont au nombre de cinq avec une filière SP5 de spécialité « Métiers de la rééducation » pour sélectionner les élèves masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes qui intègrent à la fin du semestre 2 (S2) les écoles de Brest et de Rennes. Pour la filière spécifique pharmacie, les cours réalisés par les enseignants de la faculté de Rennes sont enregistrés et retransmis en amphithéâtre à Brest. A l'issue du 1^{er} semestre, les étudiants peuvent choisir les enseignements des quatre différentes filières en s'inscrivant dans la ou les filières correspondantes. Les étudiants en SP5 « Métiers de la rééducation » peuvent également suivre les enseignements des autres filières. Les enseignements magistraux sont organisés sous forme de cours dans un amphithéâtre de 500 places de l'UFR (unité de formation et de recherche) de droit avec retransmission par visioconférence en direct dans deux autres amphithéâtres. Il n'est pas indiqué dans le document comment les étudiants sont dirigés vers les différents amphithéâtres et si une rotation des étudiants entre enseignements en présence de l'enseignant ou en visioconférence est organisée. Certains enseignements sont mutualisés avec la faculté de pharmacie de Rennes, l'UFR d'odontologie de Brest et l'UFR STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) de Brest. Les étudiants disposent de ressources numériques en ligne avec ENT et serveur de cours.
3- Organisation du concours	Le concours de PACES consiste en épreuves écrites de une à deux heures sous forme de QCM (questions à choix multiples) à correction automatisée, à l'exception de l'UE 7 « Santé-Société-Humanité » pour laquelle une épreuve rédactionnelle, dont une contraction de texte, est organisée avec double correction par les enseignants de l'UE et par des enseignants de lettres modernes. L'ensemble est classique et bien adapté à ce type de formation. Les modalités matérielles d'organisation du concours ne sont pas décrites dans le document.
DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
4- Dispositifs en place	Un tutorat a été créé en 2007 avec des tuteurs étudiants de FGSM2 supervisés par l'enseignant PACES de la matière concernée et incluant des séances de méthodologie de travail, dont le contenu n'est pas précisé. La grande majorité des étudiants y sont inscrits (960/1031 en 2014-2015). Il est dommage que ce tutorat ne concerne pas tout l'enseignement de l'année mais seulement cinq matières (biochimie, biologie, biophysique-biostatistiques, physiologie et anatomie) excluant ainsi l'entraînement à l'UE 7 « Santé-Société-Humanité ». Il n'y a pas d'évaluation de l'efficacité du dispositif sur la réussite au concours. Une commission spécifique à laquelle participent médecins, infirmiers et référent handicap (commission SUMPPS, Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) décide des aménagements à mettre en place pour l'accueil des étudiants en situation de handicap (enseignement et épreuves du concours) sans que l'on connaisse précisément la fonction des membres de cette commission. On ne dispose pas d'informations dans le document sur d'autres dispositifs qui pourraient être mis en place pour des étudiants salariés ou sportifs de haut niveau.

5- Réorientation	La réorientation est bien organisée avec une information donnée dès la rentrée aux étudiants et la mise en place dans les formations de l'Université de Bretagne Occidentale - UBO accueillant les étudiants de PACES réorientés d'un processus d'acquisition des 30 ECTS du 1^{er} semestre permettant ainsi à ces étudiants de valider dans leur nouvelle formation les 60 ECTS en fin de 2^{ème} semestre d'études. De nouvelles conventions sont en cours de rédaction avec des établissements hors université comme l'Ecole supérieure de commerce de Brest, l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Brest ou les classes préparatoires aux grandes écoles du lycée de Kerichen, permettant d'élargir l'offre de réorientation. Les informations sur la réorientation sont données aux étudiants lors d'ateliers dont la constitution n'est pas renseignée. Cependant, l'université est impliquée dans l'information des étudiants par l'intermédiaire des conseillers du service d'orientation Cap'avenir et d'une enseignante responsable. Des réorientations, à la demande de l'étudiant, sont possibles dès la fin de la 1^{ère} période de cours, lors des vacances d'automne, mais la destination de ces étudiants réorientés précocement n'est pas indiquée dans le dossier. 15 % des étudiants, correspondant aux derniers classés, sont ensuite réorientés d'office à l'issue de la 1^{ère} partie du concours, auxquels s'ajoutent les étudiants désireux de se réorienter. Les étudiants ayant validé 60 ECTS à l'issue du concours mais non classés en rang utile peuvent s'inscrire dans des formations au niveau licence 2^{ème} année (L2) (<i>Sciences sanitaires et sociales, Biologie, Mathématiques, Psychologie</i>), ou en 2^{ème} année d'IUT (institut universitaire de technologie) option <i>Analyses biologiques et biochimiques</i>. Malheureusement, le document fourni ne donne aucune indication chiffrée sur l'efficacité de ces réorientations et sur le suivi des étudiants.
6- Réinscriptions ultérieures	Les étudiants primants ayant validé moins de 60 ECTS et classés 2,5 fois après le <i>numerus clausus</i> ne peuvent se réinscrire qu'après avoir validé 60 ou 90 ECTS dans une autre formation. Neuf étudiants ont bénéficié de ce procédé en 2012 dont trois ont réussi une des quatre filières PACES. Un seul redoublement est autorisé.
TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS	
7- Effectifs et résultats	Un tableau des effectifs est fourni mentionnant le nombre des inscrits pédagogiques et les effectifs des admis dans les quatre filières. Les effectifs montrent un nombre d'inscrits relativement stable en filière sciences médicales (+10 %) sur les cinq dernières années alors que le nombre d'inscrits a augmenté de 28 % en filière maïeutique, de 48 % en filière odontologie et de 61 % en filière pharmacie. Dans le même temps, le nombre d'admis en 2^{ème} année dans ces différentes filières est stable. Le document ne précise pas le nombre d'étudiants inscrits dans une ou plusieurs filières ni leur taux de réussite dans l'une ou l'autre des filières choisies. Il n'est pas précisé non plus l'effet du redoublement sur la réussite au concours. On regrette de ne disposer d'aucune information sur l'origine des étudiants ou leur mention au baccalauréat permettant de faire un bilan d'attractivité de chacune des quatre filières.
8- Suivi des étudiants réorientés	Un bilan annuel de suivi des étudiants réorientés est réalisé par chaque formation prenant en charge ces étudiants mais le document fourni n'apporte aucune information sur ces bilans. Il est simplement fait mention dans le document du fait que certains réussissent bien (un major de promotion) dans leur nouvelle formation mais sans mention de leur devenir particulier ou du pourcentage de réussite dans les études choisies.

PILOTAGE DE LA FORMATION	
9- Equipe pédagogique et jurys	L'équipe pédagogique est présentée dans le tableau fourni avec le nombre d'heures d'enseignement assurées par les différents intervenants. L'équipe pédagogique est constituée majoritairement d'hospitalo-universitaires de l'UFR médecine avec également la participation d'un universitaire de sciences fondamentales, d'un universitaire de l'UFR de droit et d'un enseignant de lettres modernes. Les responsabilités des différents enseignants dans la formation ne sont pas mentionnées dans le tableau fourni. Un enseignant titulaire par UE désigné par le comité de coordination de PACES organise la répartition de l'enseignement et la collecte des questions pour le concours. Le jury commun aux cinq filières du concours est composé de seulement cinq enseignants PACES titulaires proposés par le conseil de coordination. Aucune autre information n'est donnée dans le document concernant le fonctionnement de ce jury.
10- Conseil de perfectionnement	Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, qui est particulièrement regrettable. Il est fait mention d'un conseil de coordination de PACES auquel participent les doyens de médecine et d'odontologie ainsi que la directrice de l'école de sages-femmes qui se réunit deux à trois fois par an et qui propose les modalités de contrôles des connaissances, la répartition des enseignements, la procédure de choix et de réorientation et la répartition des moyens. Il n'y a pas de représentation étudiante ou du personnel administratif dans ce conseil. On ne retrouve pas dans sa mission le suivi statistique des réussites et échecs au concours PACES ni la réflexion que pourrait apporter cette analyse sur l'orientation pédagogique de la formation.
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	Aucune autoévaluation de la formation n'a encore été réalisée par l'établissement sur sa formation de PACES. L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas en place.
FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES	
12- Effectifs et résultats de la filière	Le nombre d'étudiants de PACES inscrits pédagogiques en odontologie a augmenté régulièrement depuis 2010 : de 131 en 2010 à 284 et 254 en 2013 et 2014, respectivement. Le <i>numerus clausus</i> était de 25 en 2010 et de 30 en 2014. Soit un taux de succès de 19 % en 2010 et 11 % en 2014. On ne sait pas si ces étudiants étaient également inscrits dans une autre filière, dans laquelle ils auraient pu être admis.

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

Ces deux années de formation permettent aux étudiants de progresser dans l'acquisition des compétences requises pour exercer la profession de chirurgien-dentiste, en particulier dans la prise en charge bucco-dentaire au niveau préventif et curatif. Il n'est pas fait mention à cet égard d'un référentiel métier. Le taux de réussite est excellent, l'abandon du cursus est exceptionnel (deux abandons sur une période de cinq ans). Les effectifs étudiants sont de 25 à 27 par promotion, avec un taux d'encadrement assez élevé (l'UFR d'odontologie réunit 25 enseignants, majoritairement hospitalo-universitaires, pour les 130 à 140 étudiants inscrits de la 2^{ème} à la 6^{ème} année).

Il faut cependant souligner d'emblée que le dossier présenté par l'établissement est trop souvent imprécis ou lacunaire, sans autoévaluation, ce qui rend difficile l'appréciation de l'organisation et des dispositifs mis en place au

bénéfice de la formation des étudiants. Il en est ainsi des mutualisations d'UE avec l'UFR de médecine et des conditions de formation à la recherche par l'accès au master scientifique. De même, les dispositifs d'information des étudiants sur la formation et sur leur cursus ne sont pas mis en place. On ne dispose pas d'informations sur les modalités d'enseignement et a fortiori sur leurs modalités d'évaluation. Les objectifs des enseignements ne sont pas exposés, ni formalisés. Un enseignement d'informatique est dispensé, mais il n'est pas précisé si les étudiants valident le certificat informatique et internet niveau 1 (C2i niveau 1). Aucun élément chiffré n'est donné sur les flux étudiants en mobilité internationale. Des outils numériques existent et un certain nombre de cours sont disponibles sur des interfaces numériques, mais les conditions d'utilisation ne sont pas précisées. Il est fait mention de dispositifs favorisant l'accueil des sportifs de haut niveau, des étudiants en situation de handicap et de ceux admis en « passerelle » (pour lesquels des enseignements spécifiques de mise à niveau sont organisés), mais l'absence de précisions dans le dossier ne permet pas d'en apprécier l'efficacité.

Il n'y a ni stage infirmier ni stage d'initiation aux fonctions odontologiques, ce qui retarde le début des enseignements cliniques et donc l'accès des étudiants au versant clinique de leur future profession de santé. La constitution des jurys n'est pas détaillée. L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas en place. Il n'y a pas de conseil de perfectionnement.

Points forts :

- Effectifs étudiants réduits et bon rapport nombre d'enseignants/nombre d'étudiants.
- Excellent taux de réussite des étudiants.
- Une mise à niveau pour les étudiants entrant par passerelle.
- Dispositifs d'accueil prévus pour l'accueil des étudiants en situation de handicap et des sportifs de haut niveau.

Points faibles :

- Dossier présenté imprécis et lacunaire, rendant difficile l'évaluation de la formation.
- Absence totale de stages.
- Manque d'informations des étudiants sur le cursus.
- Pas de lisibilité sur les modalités d'enseignement et d'évaluation, pas d'enseignement par objectifs.
- Pas d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Absence de données sur la constitution des jurys.
- Pas de conseil de perfectionnement ni de commission pédagogique, pas d'autoévaluation.

Conclusions :

La taille de la structure et le ratio enseignants/étudiants élevé sont des éléments très favorables à la formation des étudiants. Il est indispensable que soit créé un conseil de perfectionnement, réunissant enseignants, étudiants, personnels administratifs et anciens étudiants, outil de pilotage et de réflexion favorisant l'amélioration continue d'une organisation déjà en phase avec les recommandations nationales. Il en est de même pour l'organisation de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

La mise en place des stages « infirmier » en 2^{ème} année et d'initiations aux fonctions odontologiques en 2^{ème} et 3^{ème} années pourraient faciliter l'insertion en clinique en Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO).

La validation du C2i niveau 1 par tous les étudiants est recommandée.

Analyse

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Structure générale et modalités pédagogiques	Les UE sont composées d'enseignements théoriques et pratiques à visée préclinique c'est-à-dire préparant à l'entrée en clinique à l'issue du DFGSO. Les enseignements sont regroupés en UE semestrialisées. Chaque semestre correspond à 30 ECTS à valider. À côté des UE obligatoires, sont proposées des UE optionnelles de recherche, parcours pouvant aboutir à la validation d'un master à la fin des études. Cependant, il est regrettable que la nature des UE et le nombre d'étudiants impliqués ne soient pas précisés. Il n'est pas mentionné d'autres enseignements optionnels. Pour toutes les UE et pour chaque semestre, outre le descriptif, sont précisées dans un tableau les crédits ECTS, le coefficient, les disciplines concernées, le volume horaire et le type d'enseignement (cours magistraux, travaux pratiques et travaux dirigés mais limités à l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgence, AFGSU). On regrette que les modalités de l'information aux étudiants sur les connaissances et compétences attendues ne soient pas précisées. Des outils numériques existent et un certain nombre de cours sont disponibles sur des interfaces numériques. Malheureusement, Il n'en est pas précisé les modalités d'utilisation. A noter : un atlas numérique a été réalisé en endodontie (projet UNF3S), c'est un outil très utile aux étudiants. Les enseignements pratiques précliniques sont réalisés sur des fantômes de simulation physique ce qui est un bon moyen d'enseignement. Il n'y a pas de stage infirmier ni de stage d'initiation aux fonctions odontologiques, ni aucun autre stage ce qui est regrettable.
2- Dispositifs particuliers	On regrette le manque de précisions sur l'organisation du cursus. Un certain nombre d'enseignements « fondamentaux » sont mutualisés avec l'UFR de médecine qui se situe sur le même site. Cependant, on ne connaît pas précisément la proportion, ni la nature des enseignements mutualisés. Il est fait mention d'adaptations pour les étudiants en situation de handicap y compris en travaux pratiques mais sans précision du type de handicap ni sur l'organisation mise en place. Un parcours personnalisé est proposé aux sportifs de haut niveau mais sans précision de l'organisation. Par contre, l'enseignement des langues, technologies de l'information et communication est organisé de manière transversale au sein de l'université, avec une orientation sur l'anglais médical et la lecture scientifique, ce dispositif est classique. Il y a des enseignements sur la recherche documentaire dispensés par des personnels de la bibliothèque dans le cadre de l'UE « méthodologie du travail universitaire ». Dans ce cadre, il y a aussi des enseignements d'informatique mais il n'est pas précisé si les étudiants valident le C2i niveau 1, ce qui serait souhaitable. Dans le cadre de l'organisation interrégionale des jurys « passerelles », deux étudiants non issus de la PACES (diplôme initial non connu) ont été intégrés directement en 3^{ème} année lors de la dernière rentrée (2014-2015). Si nécessaire, des séances de rattrapage des retards pour les enseignements théoriques et surtout les travaux pratiques sont mises en place, assurant ainsi une vraie mise à niveau de ces étudiants.

DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
3- Dispositifs en place	On regrette que les dispositifs d'information des étudiants sur la formation et sur les objectifs par UE ne soient pas précisés. Il est juste précisé qu'il y a une information sur l'insertion professionnelle en fin de parcours et pas au niveau licence. On déplore le manque de précisions sur les dispositifs mis en place, en effet, Il n'y a pas de lien entre les UE et les référentiels métiers nationaux ou européens, pas de définition d'objectifs pour les UE. De même, Il n'y a pas d'information en DFGS02 et 3 sur le futur métier des étudiants, ni tutorat ni d'enseignant-référent. La mise en place d'un accompagnement des étudiants en difficulté consiste en un « suivi » par l'administration de l'UFR ou quelques enseignants. Pour les étudiants en voie d'abandon, l'UFR tente de les inciter à reprendre leurs études ou de leur trouver des possibilités de réorientation vers d'autres filières dans l'enseignement supérieur. Aucune modalité n'est décrite, la démarche est donc assez vague. En 2013 -2014, un étudiant a abandonné le cursus après son diplôme de 3^{ème} année. De 2010 à 2013, aucun étudiant n'a abandonné. Il n'y a pas d'accompagnement particulier pour les autres étudiants.
4- Ouverture à l'international	En collaboration avec le service de mobilité de l'université et l'UFR de médecine, des échanges internationaux ont été mis en place. La mobilité est entrante et sortante avec le Canada (Université Laval), le Vietnam (Haiphong), le Liban (Université Saint-Joseph), l'Espagne (Madrid), la Roumanie (Kluj). Les échanges sont « réguliers ». Est évoquée la difficulté des échanges lors des stages hospitaliers car l'exercice clinique n'est pas permis à un étudiant ne provenant pas de l'Union européenne. Aucune donnée chiffrée des flux d'échange n'est disponible, ce qui ne donne pas d'éléments suffisants d'évaluation.
PILOTAGE DE LA FORMATION	
5- Eléments du pilotage	L'ensemble de l'UFR est piloté avec l'aide de trois personnels BIATSS : deux administratifs et un personnel technique, ce qui est peut-être insuffisant. La population étudiante totale de la 2^{ème} à la 6^{ème} année est en 2014-2015 d'environ 137 étudiants. L'équipe pédagogique est constituée de 25 enseignants dans la filière, dont la majorité est hospitalo-universitaire : deux PU-PH (professeurs des universités - praticiens hospitaliers), douze MCU-PH (maîtres de conférences des universités - praticiens hospitaliers), un maître de conférences mono-appartenant, huit assistants hospitalo-universitaires et deux assistants associés. Toutes années confondues, on observe un ratio étudiants/enseignant de $25/137 = 5,48$. Ceci est très favorable. Le directeur de l'UFR cumule ses fonctions avec celle de chef du service hospitalier d'odontologie ce qui compte-tenu de l'ampleur des tâches respectives et des obligations universitaires et hospitalières semble particulièrement lourd. Le directeur est assisté au niveau universitaire par deux directeurs adjoints qui sont aussi responsables de département. Leurs fonctions respectives ne sont pas mentionnées. Chaque département, représentant une sous-section du conseil national des universités, est coordonné par un responsable sauf en parodontologie (57 01). On regrette le manque d'informations précises concernant le pilotage. Les enseignants assurent, en tant qu'hospitalo-universitaires, les cours et les enseignements cliniques. Mais, on ne dispose pas de précision sur leurs charges spécifiques respectives. De même, la répartition cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques n'est pas donnée. Les modalités de désignation des jurys ne sont pas décrites. On sait juste qu'ils sont proposés chaque année par le directeur de l'UFR au conseil d'administration de l'UFR et ensuite validés par la présidence de l'université. L'évaluation des étudiants est semestrielle, avec différents types d'évaluation : contrôle continu, examen final, examens partiels. Les jurys se réunissent à l'issue de chaque semestre. On ne connaît pas les modalités d'évaluation de chaque UE.

	En outre, il n'y a pas conseil de perfectionnement ni de commission pédagogique dans laquelle une représentation des enseignants, étudiants et personnels pourrait faire des propositions à soumettre au vote du conseil d'UFR. L'autoévaluation au niveau de la direction se limite à des réunions enseignants/personnels dont la périodicité et l'organisation sont imprécises. Il n'y a pas à ce jour de bilan de l'évaluation des enseignements par les étudiants,
BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
6- Effectifs et suivi	Le nombre d'étudiants inscrits en 2^{ème} année a augmenté de 2 avec 25 étudiants inscrits en 2010, puis 26 en 2012, puis 27 par an ensuite. les effectifs restent donc limités. Aucun étudiant n'a quitté la filière, ce qui est un bon signal quant aux choix effectués par les étudiants. L'UFR signale une importante augmentation du <i>numerus clausus</i> que nous ne retrouvons pas dans le tableau des cinq dernières années (+2 étudiants) (dossier transmis par l'établissement). Les étudiants valident presque tous leur 2^{ème} année (excepté deux étudiants en 2013-2014 et un en 2014-2015). On observe jusqu'à 30 étudiants inscrits en 3^{ème} année en 2014-2015, auxquels se rajoute un étudiant venant d'une passerelle en 2013 et un en 2014 soit deux en tout pendant la période. Ces effectifs assez réduits sont donc un facteur devant optimiser la diffusion des connaissances. Le nombre de redoublants, d'étudiants validant partiellement leur année, d'étudiants quittant la filière ou d'étudiants intégrant la filière sans avoir intégré la PACES est très limité c'est-à-dire 0 à 1 maximum étudiant par catégorie et par année. Les abandons de cursus sont exceptionnels : deux en cinq ans. Le choix de filière après la PACES est donc bien étudié en amont.

Observations de l'établissement



Université de Bretagne Occidentale

Brest, le 18 juillet 2016,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Au Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

AM/KB/2016/n°

Affaire suivie par
Kristen Bosser

Téléphone
02.98.01.60.19

Fax
02.98.01.60.01

Mél.
directrice.deve@univ-brest.fr

Objet : Retour sur les rapports d'évaluation de l'offre de formation « 2012-2016 »

L'université de Bretagne Occidentale remercie le HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de notre établissement.

L'évaluation de cette formation n'appelle pas de commentaire.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU,

Abdeslam MAMOUNE

Au :

**Haut Conseil de
l'Evaluation de la
Recherche et de
l'Enseignement Supérieur**

**2 rue Albert Einstein
75013 PARIS**

Présidence

3, rue des Archives
CS 93837
29238 Brest cedex 3
Tél. +33 (0)2 98 01 60 00

UNIVERSITE
BRETAGNE
LOIRE

